

## 10 Faits divers &amp; Justice

Après s'être évadés de la prison de Lambaréné  
**Kokalani Sidi et Juste Moudjimbi rattrapés à Mouila**

FN

Mouila/Gabon

**DEUX** Gabonais purgeant une peine à la prison centrale de Lambaréné, et qui avaient réussi à se faire la belle, viennent d'être neutralisés à Mouila.

Kokalani Sidi, maçon âgé de 24 ans, et Juste Moudjimbi alias Montana, coiffeur de 29 ans, habitués du reste du milieu carcéral, tous deux incarcérés au pénitencier de Lambaréné, respectivement pour coups et blessures aggravés avec une arme blanche et vol qualifié, étaient en effet parvenus à fausser compagnie à leurs geôliers. Depuis lors, les deux fugitifs faisaient l'objet de poursuites judiciaires pour évasion.

C'est que Kokalani Sidi et Juste Moudjimbi, après avoir quitté la ville du Grand Blanc, arrivent à Mouila, où ils renouent avec leurs vieilles habitudes. Et c'est ce qui sera à



Photo : Felicien Ndongo

Les deux évadés, Juste Moudjimbi et...

l'origine de leur chute.

Tout part, selon une source proche du dossier, d'un vol aggravé perpétré chez un commerçant mauritanien, situé non loin du Centre hospitalier régional de Mouila. Et d'une plainte déposée par la victime contre X à la brigade centre de gendarmerie locale.

Au cours de l'enquête préliminaire, les Officiers de police judiciaire (OPJ) sont intrigués par la violence des faits et le caractère de

l'acte commis. Ils sont également interpellés par le professionnalisme des acteurs de cet acte.

Aussi, les enquêteurs orientent-ils leurs recherches vers les prisons de Mouila et de Lambaréné. Bingo ! Ils apprennent, non seulement l'évasion de deux détenus à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, mais surtout que ces derniers auraient pris la direction du



Photo : Felicien Ndongo

... et kokalani Sidi ont été rattrapés dans la province de la Ngounié.

sud du pays.

Grâce à la description faite sur les deux fugitifs, les limiers de la gendarmerie de Mouila activent leurs réseaux de renseignements. Quelque temps après, les enquêteurs sont informés de la présence de Kokalani à Ndendé (74 km de Mouila). Grâce à la bonne collaboration entre les deux brigades de gendarmerie, le suspect est arrêté, le 13 novembre 2018.

**INCARCÉRATION** À

**MOUILA**• Reste en cavale à ce moment-là, Moudjimbi, dépeint comme un redoutable délinquant. Après trois jours de planque, les limiers repèrent le fugitif quelque part à Mouila, mais ce dernier réussit à s'échapper. Il finit toutefois par tomber dans les filets des éléments du commandant de brigade Jean-Christian Wayerigui, le 18 novembre.

Entendus par les enquêteurs, les deux malfrats

passent aux aveux, allant jusqu'à décrire le mode opératoire de leur évasion rocambolesque à la prison de Lambaréné. Celui-ci est d'une simplicité déconcertante: le samedi 28 octobre 2018, Kokalani et Moudjimbi, profitant de la pluie qui tombe ce jour-là sur Lambaréné, escaladent la muraille de la prison. Une fois à l'extérieur, ils empruntent un véhicule en début de soirée. Direction: la province de la Ngounié. Sindara constitue leur première escale. Ils se réfugient ensuite à Fougamou pendant 5 jours, cloîtrés dans une maison d'habitation inachevée. Ils rallieront par la suite le chef-lieu de la province de la Ngounié, où leur cavale vient de prendre fin.

Présentés devant le procureur de la République, ils ont été, après audition, placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila le mardi 20 novembre, pour vol aggravé et présomption d'évasion.

## Usurpation de titre

**Deux faux policiers interpellés par la PJ**

Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

**DEUX** jeunes Gabonais, Renauld Essono Mba, 33 ans et Aimé Nyingone Mendome, 27 ans, tous deux sans emploi, méditent actuellement sur leur sort dans les geôles de la Police judiciaire (PJ). Il leur est reproché le délit d'usurpation de titre.

En effet, les deux acolytes se seraient faits passer pour des Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade des plages, en service à l'État-major des Forces de police d'investigations judiciaires (EMPIJ). Une source proche du dossier renseigne que les deux compères avaient souvent recours à une arme factice et une paire de fausses menottes pour mieux convaincre leurs victimes à obtempérer. Et profitaient

de leur faux titre de policier pour les déposséder de leurs effets personnels. D'après le rapport d'enquête, dans la nuit du 23 novembre, Essono et Nyingone arrêtent un taxi. Après s'être présentés au conducteur comme deux OPJ, ils réquisitionnent le véhicule. Les deux "policiers" initient alors des patrouilles à bord du taxi, délestant, au passage, des passagers se trouvant à bord dudit véhicule de leurs objets de valeur. Ils embarquent ensuite deux autres personnes qu'ils vont essayer de plumer. Mais ces dernières ne se laissent pas intimider. Alors, pour les intimider, Essono et Nyingone menacent de les conduire au poste de police. Sans succès. Contre toute attente, ils débarquent à la Police judiciaire, se présentent à l'Officier de permanence, font le point de leur patrouille, présentent leurs



Photo : COE

Les deux suspects en garde à vue au poste de police seront bientôt présentés devant le parquet de Libreville.

deux dernières victimes comme étant des braqueurs qui s'en sont pris à

eux. Et exigent de les placer en garde à vue pour les nécessités d'enquête.

Le conducteur de taxi, qui suit tout cela, se rapproche discrètement de l'Officier

de permanence, puis attire son attention sur Essono et Nyingone, qu'il trouve suspects. Il explique alors au fonctionnaire de police qu'il trouve curieux que les deux agents ne connaissent pas les noms de leurs supérieurs hiérarchiques au cours de la petite interrogation à laquelle il les a soumis.

Muni de ces précieuses informations, l'Officier de permanence décide aussitôt de poser quelques questions de routine aux deux individus, pour être sûr que ce sont bien des collègues. Mais, les deux acolytes restent évasifs. Il décide d'arrêter immédiatement les deux imposteurs. Au cours de l'audition, les deux mis en cause, sentant l'étau se resserrer autour d'eux, passent aux aveux. Selon la direction de la police, ils seront déferés devant le parquet dans les tout prochains jours.

## Les faits du week-end

**Son cadet l'agresse à la machette : il perd deux doigts**

UN homme a perdu deux doigts de sa main gauche après avoir été agressé à la machette par son cadet au quartier Okala. Une affaire d'héritage serait à l'origine du drame. Selon des sources concordantes, les deux frères ne s'accordaient pas sur la gestion des biens immobiliers de leur défunt père. L'aîné, semble-t-il, profiterait seul de la jouissance du patrimoine au détriment de ses deux petits frères.

Las de subir cette injustice, le cadet décide alors d'en découdre avec son aîné. Au cours de l'altercation qui s'en suit, il se saisit d'une machette, puis tranche l'annulaire et l'auriculaire de la main gauche de son frère. Et prend la fuite après avoir commis son forfait.

**Elle se fait escroquer sur le Net**

UNE dame s'est fait escroquer la somme de trois cent mille francs via l'internet. Selon le témoin-

nage d'un proche de la famille de la victime, la dame a reçu un message par messenger, l'informant qu'elle venait de remporter, après un tirage au sort, un véhicule. Seulement voilà, le lot gagné se trouve à Abidjan. Pour les formalités pour son acheminement sur Libreville, la gagnante doit déboursier la somme de trois cent mille francs. Toute heureuse et sans même informer ses enfants, la mère de famille réunit la somme et l'envoie à son interlocuteur à l'adresse

que celui-ci lui avait communiquée préalablement. Le filou, après avoir encaissé les sous cesse de faire signe de vie. Même le contact téléphonique a cessé de fonctionner. Et ce n'est qu'à partir de ce moment que la dame comprend qu'elle vient d'être victime d'un escroc. D'où sa décision de tout expliquer à ses enfants.

**Un fœtus retrouvé dans un buisson à Nzeng-Ayong Montalier**

UN fœtus a été retrouvé, mercredi dernier, dans un buisson au quartier Nzeng-Ayong Montalier tôt dans la matinée par les riverains. D'après un témoin, c'est l'abondance des mouches à un endroit et la mauvaise odeur qui ont attiré la curiosité des gens. Lorsqu'ils se sont approchés des lieux, ils ont découvert un fœtus, en état de décomposition, abandonné dans un buisson. Des volontaires ont aussitôt creusé une fosse, avant de l'enterrer.